

ASEG NANCY BLENOD - Section « SQUASH »



SQUASH

Demande d'inscription

Nom :	
Prénom :	
Nom ouvrant-droit (si différent du demandeur) :	
Entité EDF/GDF/RTE de l'Ouvrant-droit :	
Adresse personnelle (nécessaire pour la licence) :	
Date de naissance (nécessaire pour la licence) :	
N° téléphone (professionnel et/ou personnel) (nécessaire pour la licence) :	
E-mail (professionnel et/ou personnel) (nécessaire pour la licence) :	

Conditions d'inscription annuelle à la section SQUASH (Cochez votre sélection)	
Cotisation annuelle ASEG NB SQUASH due au 1^{er} janvier (obligatoire)	<input type="checkbox"/> ouvrants-droit et ayants-droit – 55€ (32€ASEG + 23€Section Squash) ou <input type="checkbox"/> extérieurs aux IEG – 110€ (64€ASEG + 46€Section Squash)
Licence FFSQUASH due au 1^{er} juin pour la saison à venir (obligatoire)	<input type="checkbox"/> Squash Pass (loisir) – 18€ Ou <input type="checkbox"/> Compétition (Corpo, Open) – 50€
Total à régler	

Le principe de fonctionnement avec le Well & Fit de Laxou (03 83 27 67 67)
<ul style="list-style-type: none">• Un compte ASEG est ouvert au Well & Fit, alimenté en unité de valeur, correspondant chacune à une entrée pour 1 joueur sur un créneau de 45mn;• Chaque joueur venant jouer doit pointer sa carte dans le lecteur à l'accueil, ce qui a pour effet de débiteur une unité sur le compte ASEG• Les créneaux doivent être réservés par avance, tous les créneaux de la semaine nous sont ouverts

Demande d'inscription à retourner complétée accompagnée de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de ASEG NB SQUASH, à :	
EDF - DSP – ITSUP – ENO JOUSSELIN Jean-Yves 16 rue Albert Einstein 54320 Maxéville	ou JOUSSELIN Jean-Yves 6 rue des Bleuets 54710 Fléville-devant-Nancy



Pour plus d'information, vos contacts :

Yannick SCHAPPLER - Président Jean-Yves JOUSSELIN - Trésorier	03 54 40 77 51 (Pro) 03 54 40 77 04 (Pro)	yannick.schappler@edf.fr jean-yves.jousselin@edf.fr
--	--	--



SQUASH

REGLES DE VIE DE LA SECTION

Condition d'inscription à la section Squash

Pour être considéré comme membre de la section Squash il est nécessaire de :

1. Faire une 1^{er} inscription en utilisant le formulaire d'inscription auprès du bureau de la section (pas nécessaire pour un renouvellement)
2. Etre à jour de sa cotisation au plus tard 1 mois après la date d'inscription (ou le 31 janvier pour un renouvellement)
3. Etre en possession d'une licence squash (Squash Pass ou Compétition)
4. Etre en possession d'un badge d'accès au Well & Fit

Conditions d'accès au Well & Fit

Pour accéder aux cours de Squash du Well & Fit chaque joueur doit :

1. être en possession de son badge d'accès au Well & Fit

Conditions d'usage des installations sportives du Well & Fit

1. Le compte ASEG ouvert au Well & Fit donne accès au Squash et Badminton. L'utilisation d'installations sportives du Well & Fit autres est strictement interdit (notamment pour des raisons d'assurance)
2. Les horaires de début et de fin de chacun des créneaux doivent être respectés (pas de débordement abusif)

Le respect de ces quelques règles est la garantie d'une vie saine au sein de la section, mais aussi d'une bonne image de notre section et plus globalement de notre entreprise, auprès de notre club hôte le Well & Fit.



Pour plus d'information, vos contacts :

Yannick SCHAPPLER - Président Jean-Yves JOUSSELIN - Trésorier	03 54 40 77 51 (Pro) 03 54 40 77 04 (Pro)	yannick.schappler@edf.fr jean-yves.jousselin@edf.fr
--	--	--